

Délibération n° 2023-001

du Conseil d'administration
de la Séance du 6 janvier 2023

POINT N°2.3 : Approbation du budget initial de l'exercice 2023

Vu le code de l'Éducation ;
Vus les articles 175 à 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vus les documents budgétaires présentés au conseil d'administration ;

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris 13, dénommée Sorbonne Paris Nord, approuvent les autorisations budgétaires de l'**université consolidée** :

- 2 192 ETPT dont :
 - 2 004 ETPT sous plafond
 - 189 ETPT hors plafond

- 237 671 461 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 161 321 079 € en personnel
 - 43 843 213 € en fonctionnement
 - 32 507 610 € en investissement

- 247 620 605 € de crédits de paiement dont :
 - 161 321 079 € en personnel
 - 40 516 916 € en fonctionnement
 - 45 782 610 € en investissement

- 231 391 531 € de prévisions de recettes
- -16 229 083 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- -16 175 851 € de variation de trésorerie
- -12 730 852 € de résultat patrimonial
- -6 390 852 € d'insuffisance d'autofinancement
- -3 447 379 € de prélèvement sur le fonds de roulement

Dont au titre de l'**université Paris 13, dénommée l'Université Sorbonne Paris Nord** :

- 231 090 268 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 160 530 579 € en personnel
 - 38 078 520 € en fonctionnement
 - 32 481 169 € en investissement

- 241 018 712 € de crédits de paiement dont :
 - 160 530 579 € en personnel
 - 34 731 523 € en fonctionnement
 - 45 756 610 € en investissement

- 225 198 889 € de prévisions de recettes
- -15 819 822 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 16 175 851 € de variation de trésorerie
- 12 730 852 € de résultat patrimonial
- 6 390 852 € d'insuffisance d'autofinancement
- 3 447 379 € de variation de fonds de roulement

Dont au titre de la **fondation** :

- 315 000 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 100 000 € en personnel
 - 215 000 € en fonctionnement
 - 0 € en investissement

- 315 000 € de crédits de paiement dont :
 - 100 000 € en personnel
 - 215 000 € en fonctionnement
 - 0 € en investissement

- 100 000 € de prévisions de recettes
- 215 000 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 215 000 € de variation de trésorerie
- 215 000 € de résultat patrimonial
- 0 € de capacité d'autofinancement
- 215 000 € de variation de fonds de roulement

Dont au titre de l'UNIF :

- 6 266 193 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 250 000 € en personnel
 - 3 280 920 € en fonctionnement
 - 0 € en investissement

- 6 286 893 € de crédits de paiement dont :
 - 250 000 € en personnel
 - 3 280 920 € en fonctionnement
 - 0 € en investissement

- 6 092 632 € de prévisions de recettes
- -194 261 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- -134 261 € de variation de trésorerie
- -168 261 € de résultat patrimonial
- 0 € de capacité d'autofinancement
- -142 261 € de variation de fonds de roulement

Votants présents ou représentés : 30

Pour : 25

Abstention: 5

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouquier